



COMMUNE de TOUFFLERS

Téléphone : 03 20 75 27 71

2026-017

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX
ARRÊTÉS MUNICIPAUX

NOUS, Maire de la Commune de TOUFFLERS

- Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
- Vu la sortie au Bowling Van Gogh à Villeneuve d'Ascq organisée à l'intention des ados de la Maison des Jeunes, le samedi 24 janvier 2026 ;
- Considérant l'arrêté 53/2009 du 1^{er} avril 2009 ;
- Considérant qu'il y a nécessité de fixer le montant de la contribution financière des participants pour cette activité ;

ARRÊTÉS

Article 1 Le tarif de la sortie est arrêté à 4€.

Article 2 L'encaissement de cette participation se fera sur la régie dite « Animation ».

Article 3 Madame la Secrétaire Générale de la Mairie et la Régisseur de la Régie Animation sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toufflers, le 19 janvier 2026



Le Maire,


Alain GONCE